

Conseil Municipal du	1 avril 2019	à	18h00
N°ordre	19	Titre	Solidarité - Attribution de subventions aux associations - Année 2019
N° identifiant	2019-0026		
Rapporteur(s)	M. Abderrazak HALLOUMI		
Date de la convocation	12/03/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	Tableau de subventions Convention financière Pourquoi pas la Ruche
Secrétaire(s) de séance	MM. François BLANCHARD et Edouard ROBLOT		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	47	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMpte - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoint M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLÈRE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux	
Absents	2	Mme Manon LABAYE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux	
Mandats	4	Mandants Mme Clotilde BALLON Mme Michèle FAURY-CHARTIER Mme Aïcha HOUSSEIN M. Sylvain POTHIER-LEROUX	Mandataires M. François BLANCHARD Mme Francette MORCEAU M. Alain VERDIN Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 67.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est sorti M. Frédéric BOUCHAREB. - Ne prennent pas part au vote Mme Marie-Madeleine JOUBERT à titre personnel pour INSERSUD, Mme Régine FAGET-LAPRIE au titre d'administratrice de l'Association AUDACIA, Mmes Nicole BORDES et Christine BURGÈRES, et MM. Jacques ARFEUILLÈRE et Alain CLAEYS pour Grand Poitiers, et Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE et M. François BLANCHARD (mandataire de Mme Clotilde BALLON) pour la Ville de Poitiers au titre de leur représentation au Conseil d'administration de la Mission locale d'insertion (MLI) du Poitou.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Éducation - Vie de la cité Direction Politique de la ville - Solidarités
------------------	--

La Ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. A ce titre, elle les soutient activement. Ce sujet participe au défi des solidarités du Projet de territoire.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, plusieurs structures ont sollicité une subvention. Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont décrits dans le tableau annexé.

Après examen de ce rapport et de ses annexes, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	41	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	10	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Clotilde BALLON, M. François BLANCHARD, Mme Nicole BORDES, M. Frédéric BOUCHAREB, Mme Christine BURGÈRES, M. Alain CLAEYS, Mme Régine FAGET-LAPRIE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE	Adopte
------------------	--------

Affichée le	8 avril 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 avril 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190401- Imc1101717-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

		Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL exercice N	Direction instructrice Imputation budgétaire Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers					
APAPTIF		500 €			500 €	500 €	
348 617 333 00029	FR7630003016330003728012635						
DEMANDE : 250 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention pour le fonctionnement général de l'association				250 €		Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2019 2019 00001529
DEMANDE : 250 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention pour l'accompagnement dans l'apprentissage du français				250 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001526
ASSOCIATION DES PETITS DEBROUILLARDS POITOU-CHARENTES		5 550 €			5 700 €	5 700 €	
492 139 969 00025	FR7613335004010800007934345						
DEMANDE : 3 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention au fonctionnement d'ateliers péri et extrascolaires pour développer le goût et la pratique des sciences, favoriser l'ouverture au monde, développer la citoyenneté et l'esprit critique.				1 200 €		Education - Egalité des chances 0/213/6574/5210/2019 2019 00001391
DEMANDE : 3 900 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	SCIENCE EN BAS DE CHEZ TOI : L'accès aux loisirs est une difficulté pour certains jeunes et certains enfants. C'est pourquoi les petits débrouillards proposent des animations en pied d'immeubles sur les lieux de vie afin permettant la découverte de sujets à travers la démarche scientifique et le jeu.				2 500 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001660
DEMANDE : 2 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	UNIVERCITES : L'association met en lien les jeunes résidents dans les quartiers politique de la ville et les lieux universitaires de la région. Ce projet propose d'organiser des temps de rencontre entre universitaires, étudiants et jeunes dans le cadre scolaire et/ou de loisirs, qui travailleraient en commun autour d'une question mêlant enjeux scientifiques, sociaux et politiques, et ce en vue de préparer une grande journée de débats à l'Université en présence de scientifiques.				2 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001661

		Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers					
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET DES COMMERCANTS MAROCAINS ET DE LA JEUNESSE MAROCAINE - ATCMJM 484 807 920 00018	FR7613335004010893708863368	2 000 €			2 000 €	2 000 €	
DEMANDE : 3 400 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention de fonctionnement à l'association qui propose des actions socio éducatives, pour mettre en valeur l'intégration des populations étrangères.				2 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001369
ASSOCIATION MAROCAINE DES BIENFAISANCES 529 600 918 00013	FR7630003016330003726639891	1 500 €			1 500 €	1 500 €	
DEMANDE : 2 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	L'association apporte aux enfants un soutien scolaire et une aide aux devoirs sur le quartier des courronneries.				1 500 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001368
AUDACIA UN AUTRE VISAGE DE LA SOLIDARITE 781 566 658 00113	FR7642559100000800300045756	2 300 €	1 776 €		2 000 €	2 000 €	
DEMANDE : 2 500 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention pour les Ateliers Recherche Logements sur Poitiers.				2 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001537
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE 347 574 931 00023	FR7619406000000341517111168	17 240 €	4 269 €		12 740 €	12 740 €	
DEMANDE : 15 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Participation au fonctionnement de la structure				12 740 €		Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2019 2019 00001508

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers				
CENTRE D'INFORMATION ET DE FORMATION DES SERVICES A LA PERSONNE - CIF-SP	3 000 €				3 000 €	3 000 €	
492 690 870 00034	FR764255910000800407493529						
DEMANDE : 5 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE		Soutien au développement du réseau d'appels conviviaux et de visites à domicile du CIF-SP. Selon les données de l'INSEE, environ 3000 personnes de plus de 80 ans vivent seules à leur domicile à Poitiers. Le CIF-SP a développé un réseau d'appels et de visites conviviales au domicile des personnes âgées et souhaite le maintenir tant qualitativement que quantitativement. Le réseau d'appels représente une équipe citoyenne composée de 17 bénévoles formés, 1 volontaire en service civique et une salariée (un réseau de 45 usagers appelés sur l'année 2018). Au 1er décembre 2018, le réseau de visites représente une équipe citoyenne composée de 55 bénévoles formés, 1 volontaire en service civique et 1 salariée, un réseau de 64 personnes visitées sur l'année 2018, et 55 bénévoles (soit +50%). Les perspectives 2019 sont de : - consolider le réseau, sécuriser les 40 nouveaux bénévoles arrivés depuis juin, - réfléchir avec des partenaires intéressés sur la création d'un réseau d'appels téléphoniques départemental, - recruter, fidéliser et former de nouveaux bénévoles, - maintenir et développer un travail de réseau avec nos partenaires (Itinéraire Santé, Habitat de la Vienne, CCAS de Buxerolles, CCAS de Poitiers), - pérenniser le réseau avec l'engagement de partenaires au niveau financier, - offrir un catalogue formations à l'ensemble des bénévoles, - mettre en place du temps de supervisions pour les équipes bénévoles avec un psychologue. (déjà commencé fin 2018).			3 000 €	Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2019 2019 00001267	

		Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers						
CENTRE FAMILIAL		22 500 €			22 500 €		22 500 €	
338 979 008 00012	FR761940600039001123611178							
DEMANDE : 9 500 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Le COMITE VACANCES a pour objectifs de: - de permettre l'accès aux vacances et aux loisirs à des familles du quartier à revenus modestes. - d'entretenir des réseaux de solidarité et d'entraide. - de favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle. Une attention particulière est portée à l'implication des habitants à différents niveaux, et selon les possibilités de chacun : de la conception du projet à la mise en œuvre des actions. Un accompagnement budgétaire individuel est proposé aux personnes qui en ont besoin				8 500 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001373
DEMANDE : 15 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Dans le cadre de l'aide au fonctionnement, le Centre Familial propose un ensemble d'actions (éducatives, soutien à la parentalité, échanges de savoirs, ateliers de pratique amateur, loisirs pour tous, moments festifs ...) pour et avec les familles et habitants du quartier mais aussi d'ailleurs. La mise en œuvre des actions s'appuie sur une double logique : la participation active des adhérents et le travail en partenariat/concertation avec les autres structures d'animation du quartier.				14 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001358
COMITE DES ALTERNATIVES POITEVINES A L'EMPLOI ET L'ENTRAIDE (CAPEE)	1 600 €	13 796 €			1 700 €		1 700 €	
381 447 671 00045	FR7613335004010800032952391							
DEMANDE : 2 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	Subvention pour l'action COMAC - Comment mange-t-on aux Couronneries ? Il s'agit d'un projet de territoire d'actions éducatives de promotion de la santé en matière alimentaire et de lien social sur le quartier des Couronneries.				1 700 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001550
INSERSUD REGIE DE QUARTIER DE POITIERS SUD	3 800 €	17 343 €	2 316 €		3 800 €		3 800 €	
380 293 779 00035	FR7610278364160001003920253							
DEMANDE : 3 900 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Subvention pour l'action "Collectif Meuble". il s'agit de fournir du mobilier d'occasion ou neuf à des foyers accédant à un premier logement ou à un relogement suite à un accident de la vie. Les meubles sont vendus à un prix symbolique. Les familles sont aidées par le Service Social Départemental, le CCAS et le Secours Catholique.				3 800 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001552

		Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers						
LES RESTAURANTS DU COEUR LES RELAIS DU COEUR DE LA VIENNE	20 500 €				14 500 €		14 500 €	
384 366 837 00043	FR7613335004010894696363720							
DEMANDE : 5 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	POINT CHAUD Subvention pour l'accueil des gens de la rue pour se restaurer au point chaud des restaurants du coeur dans leurs locaux sur la Demi Lune.				5 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001565
DEMANDE : 500 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	subvention destiné à l'accueil des gens de la rue pour se restaurer au "Point chaud".				500 €			Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2019 2019 00001589
DEMANDE : 28 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Aider et apporter sur le territoire de la Vienne une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une matière générale par toute action d'insertion dans la vie et l'activité économique.				9 000 €			Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2019 2019 00001403
L'EVEIL	12 800 €	35 339 €	600 €		15 200 €		15 200 €	
332 358 308 00028	FR7642559100000800302016020							
DEMANDE : 3 900 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	ACTION SANTE ET CITOYENNETE Financement de l'accompagnement des actions liées à la citoyenneté et à la santé sur les secteurs d'activités bénévoles tel que l'épicerie solidaire le Panier Sympa.				3 800 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001557
DEMANDE : 9 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	SORTIES FAMILLES Subvention pour soutenir l'organisation du temps libre des familles et des sorties familiales. L'ensemble des sorties est ouvert également aux adhérents du centre familial des Couronneries.				9 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001559
DEMANDE : 2 432 € INVESTISSEMENT DECISION UNIQUE	Subvention destinée au renouvellement de l'équipement informatique. L'objectif est de mettre à disposition de l'équipe salariée du matériel informatique récent qui lui permette de faire fonctionner les services proposés aux adhérents et bénévoles (soutien à la vie associative et accompagnement des activités de loisirs, de sorties familiales, d'animations...).				2 400 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/20421/1529/5900/2019 2019 00001567

		Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers						
MAISON DE LA SOLIDARITE DE POITIERS		7 061 €			3 000 €		3 000 €	
493 680 565 00014	FR7610278364160001055980153							Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001671
DEMANDE : 4 200 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention de fonctionnement à la Maison de la Solidarité qui héberge 17 associations.				3 000 €			
MISSION LOCALE D'INSERTION DU POITOU	23 550 €	1 056 €	82 705 €		21 550 €		21 550 €	
379 682 222 00029	FR7642559100000800264873265							
DEMANDE : 11 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	FOND D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) Soutien au FAJ qui apporte une aide financière ponctuelle aux jeunes de 18 à 25 ans révolus éprouvant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, en leur apportant le cas échéant un secours temporaire de nature à faire face à des besoins dans les domaines suivants : alimentaire, mobilité, emploi et formation, logement, santé.				11 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001560
DEMANDE : 10 550 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Fonds d'Aides aux jeunes, attribution d'aides financières individuelles motivées par le projet et la situation personnelle du bénéficiaire et après recours aux dispositifs de droit commun.				10 550 €			Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2019 2019 00001483
POURQUOI PAS LA RUCHE	56 100 €	34 917 €			56 100 €		56 100 €	
341 613 024 00049	FR7613335004010889144578614							
DEMANDE : 2 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	ESPACE EMPLOI Subvention pour l'action qui vise à accompagner la recherche d'emploi des habitants du quartier des Trois Cités en particulier les personnes qui candidatent sur les postes des Ateliers Chantiers d'Insertion de l'association.l'Espace Emploi est également sollicité par des partenaires.				1 500 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001562
DEMANDE : 50 000 € INVESTISSEMENT DECISION UNIQUE	Participation au financement de la construction d'une nouvelle cuisine pour l'activité associative de restauration et pour l'aménagement d'un atelier repassage.				50 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/20421/1529/5900/2019 2019 00001570
DEMANDE : 10 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Soutien à l'action des sorties familles.				4 600 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001564

Page F

263

		Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers					
SANZA		11 700 €	1 476 €		15 600 €	15 600 €	
434 730 669 00034	FR7613335004010894856474345						
DEMANDE : 9 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	MEDIATION SCOLAIRE : Sanza assure une médiation sociale et culturelle au sein des différentes établissements scolaires. Cette médiation renforce la fonction parentale et facilite le dialogue entre les familles et leur environnement.				8 500 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001680
DEMANDE : 1 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	Cette action vise a aider les habitants à développer des projets communs. Les projets bénéficient d'un appui de la part des bénévoles de l'association.				600 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523.1/6574/5900/2019 2019 00001443
DEMANDE : 2 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	LES FEMMES POITEVINES ONT DU TALENT : Cette action répond à un besoin de valoriser des femmes qui sont en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.				2 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001673
DEMANDE : 15 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention de fonctionnement à l'association.				4 500 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001360
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE - UDAF		1 000 €	5 279 €		1 000 €	1 000 €	
781 566 468 00034							
DEMANDE : 1 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	LES PETITS CUISTOTS Cette action touche environ 80 enfants scolarisés en moyenne et grande section de maternelle de 3 à 6 ans en quartier prioritaire (Couronneries, Trois Cités et Beaulieu). Elle porte sur la prévention des risques de surpoids chez l'enfant en proposant d'améliorer les habitudes et pratiques alimentaires.				1 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2019 2019 00001362

CONVENTION FINANCIERE 2019

POURQUOI PAS LA RUCHE

2019-0026

Entre d'une part,

La Ville de Poitiers inscrite au SIRET sous le numéro 21860194600013, représentée par son Maire, Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 01 avril 2019,

Et d'autre part,

La structure dénommée POURQUOI PAS LA RUCHE inscrite au SIRET sous le numéro 34161302400049, dont le siège social se situe 3 RUE DES GRAVIERES ASSOCIATION POURQUOI PAS LA RUCHE 86000 POITIERS, représentée par sa présidente Madame Francine MESMIN,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La structure dénommée « POURQUOI PAS LA RUCHE» a pour objet : - développer les rencontres

- créer des solidarités
- permettre à ses membres d'être acteur dans la vie sociale du quartier
- défendre l'intérêt des familles dans le domaine social, économique et culturel.
- améliorer globalement la qualité de la vie pour toutes les personnes en difficultés
- favoriser la formation professionnelle et l'accès à l'emploi par des activités économiques

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Ville de Poitiers souhaite soutenir la structure, dans le cadre de sa politique.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, la Ville de Poitiers s'engage à apporter à la structure son soutien décrit dans le tableau suivant :

Direction instructrice	Description	Montant
Politique de la ville - Solidarités 00001562	ESPACE EMPLOI Subvention pour l'action qui vise à accompagner la recherche d'emploi des habitants du quartier des Trois Cités en particulier les personnes qui candidatent sur les postes des Ateliers Chantiers d'Insertion de l'association.l'Espace Emploi est également sollicité par des partenaires.	1 500 €
Politique de la ville - Solidarités 00001570	Participation au financement de la construction d'une nouvelle cuisine pour l'activité associative de restauration et pour l'aménagement d'un atelier repassage.	50 000 €
Politique de la ville - Solidarités 00001564	Soutien à l'action des sorties familles.	4 600 €

L'aide de la Ville de Poitiers peut faire l'objet de plusieurs versements. La Ville de Poitiers se réserve le droit de diminuer le montant de la subvention en fonction de la réalisation effective des objectifs.

Parallèlement, pour l'exercice n-1, la structure a bénéficié de 34 917 € de subventions indirectes au titre de la Ville de Poitiers

ARTICLE 3 - DOCUMENTS A FOURNIR

La structure s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Ville de Poitiers une copie certifiée du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 ainsi que le budget prévisionnel N+1, et de saisir ces éléments dans l'espace des aides dans un délai maximum de 6 mois. Par ailleurs, la collectivité se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

En dehors des subventions de fonctionnement, la structure devra transmettre à la direction référente un compte rendu financier (*modèle Cerfa 15059*01*) et/ou les justificatifs qui attestent de la conformité des dépenses destinées à l'objet de l'aide, dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Ce délai pourra être révisé unilatéralement, à la demande de la collectivité ou lorsqu'un partenaire financier au titre de la mise en œuvre d'un programme de politique publique l'exige.

ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2019. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 5 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la structure,
- au cas où l'activité réelle de la structure serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

Christine BURGERES

Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée

Francine MESMIN

La Présidente de la structure,